

# Compte rendu de la réunion de l'ACCA de Brailans du dimanche 2 septembre 2012

**Etaient présents** : NONNOTTE C, NONNOTTE T, SEGUIN O, , BOUVOT P.

**Etaient absents** : BORSOTTI A, DULA O, RAVOT J.P, CACHOT R, LOUP J-P.

Aucune procuration n'a été présentée en début de séance

Séance ouverte à 10h10.

**Saison 2012/2013, bilan des chasseurs** : A ce jour l'ACCA compte 8 membres actifs à jour de leurs cotisations (noms soulignés ci-dessus) pour cette saison. Sur les 8 membres actifs on compte 2 membres admis (noms en italique ci-dessus).

**Mise à jour des comptes** :

Le chèque de 30€ pour l'achat de perdrix n'a toujours pas été encaissé, une subvention de 40€ a été perçue pour brevet de chasse, ce qui pondère le résultat pour la saison précédente de 70€. La location des bois Hanriot-Colin est passé à partir du 1<sup>er</sup> septembre de 85€ à 90€/an et ce pour 3 ans.

**Dates d'ouverture et de fermeture** :

Ouverture générale : 9 septembre 2012 à 8h. Fermeture générale : 28 février 2013

Fermeture de la chasse au grand gibier : 31 janvier 2013

Chaque membre s'est vu remettre une copie de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse, le planning d'occupation des zones pour la campagne de chasse 2012/2013 et les consignes de sécurité.

**Plan de chasse sanglier**

L'ACCA dispose pour tout le territoire de **1 bracelet adulte et 5 bracelets jeune**.

Le coût unitaire du bracelet adulte est de 55€ pour un mâle et de 110€ pour une femelle de plus de 50Kg; celui du bracelet jeune est de 30€ (déjà payé à la fédération contrairement à la saison précédente), réparti entre tous les chasseurs lorsqu'un animal est prélevé, sinon à la charge de la société.

Rappel : la limite entre le bracelet jeune et le bracelet adulte est de 40Kg plein.

**Dépassement du plan de chasse sanglier** :

Comme la saison passée, en cas de dépassement du plan de chasse, le coût du bracelet pondéré de la pénalité prévue par le plan de gestion départemental (voir tableau ci-dessous -inchangé par rapport à la saison précédente-) sera pris en charge par l'ensemble des chasseurs si le gibier est partagé, si le tireur garde le gibier il s'acquittera du prix total (ce qui n'est pas l'habitude de l'ACCA).

**Tableau des pénalités**

	Prix unitaire	Pénalités	Prix total
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, avec dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, sans dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un mâle de plus de 40 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'un mâle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'un mâle supérieur à 50 kg sans point*	55 €	75 €	130 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'une femelle de plus de 50 kg avec deux points disponibles	55 € X 2	0 €	110 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg avec seulement 1 point disponible	55 € X 2	110 €	220 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg sans point*	55 € X 2	150 €	260 €

\* signalement à l'ONCFS

### Plan de chasse chevreuil :

L'ACCA dispose de **2 bracelets** de chevreuil (50€unitaire) répartis comme suit pour le partage:

Bracelet n° \_\_\_ : BORSOTTI-LOUP-BOUVOT-RAVOT chef d'équipe LOUP

Bracelet n° \_\_\_ : NONNOTTE-CACHOT-DULA-SEGUIN d'équipe NONNOTTE

### Chasse du faisane/ Perdrix:

Faisans : chasse autorisée suivant la législation en vigueur. Le prélèvement (coq ou poule) se limite à une pièce par jour chassable au chien et par chasseur.

Perdrix : le prélèvement se limite à 2 pièces par chasseur et par jour avec un maximum de 5 pièces pour la saison.

### Chasse du lièvre :

Attention cette année, il faut apposer des **bracelets sur les lièvres** prélevés; l'ACCA dispose de **2 bracelets**. La chasse au lièvre est autorisée les dimanches 14, 21 et 28 octobre 2012. Le prélèvement se limite à deux pièces pour tout le territoire et est limitée à une pièce par chasseur. Charge au tueur d'avertir le plus vite possible les autres chasseurs et de prélever les 2 yeux pour les remettre à C. NONNOTTE dans le cadre de l'opération « cristallin ».

### Assurance RC Chasse :

En janvier 2013 il faudra se renseigner auprès de l'agence GAN pour souscrire un contrat d'assurance pour l'ACCA pour un montant de 170€ au lieu de 269€ actuellement à M.M.A.

### Rappel des sonneries (inchangé par rapport à l'an dernier) :

<b>Nombre de coup de trompe</b>	<b>Signification</b>
1 coup long	début de traque
2 : 1 coup long + 1 coup court	Fin de traque
2	Vu chevreuil
2 + taillotages	Prélèvement chevreuil
3	Vu sanglier
3 + taillotages	Prélèvement sanglier jeune
4	Vu sanglier adulte
4+taillotages	Prélèvement sanglier adulte

## VERSION 2012-03 du 08 sept 2012

## CALENDRIER DES SECTEURS CHASSABLES AUX CHIENS

SEPTEMBRE		Secteur		
		1	2	3
dimanche	9	x	x	x
jeudi	13		x	
samedi	15		x	x
dimanche	16		x	x
jeudi	20		x	x
samedi	22	x	x	
dimanche	23	x	x	
jeudi	27		x	
samedi	29		x	x
dimanche	30		x	x

DECEMBRE		Secteur		
		1	2	3
samedi	1		x	x
dimanche	2		x	x
jeudi	6		x	x
samedi	8	x	x	
dimanche	9	x	x	
jeudi	13		x	
samedi	15		x	x
dimanche	16		x	x
jeudi	20		x	x
samedi	22	x	x	
dimanche	23	x	x	
<b>Mardi</b>	<b>25</b>	x	x	x
jeudi	27		x	
samedi	29		x	x
dimanche	30		x	x

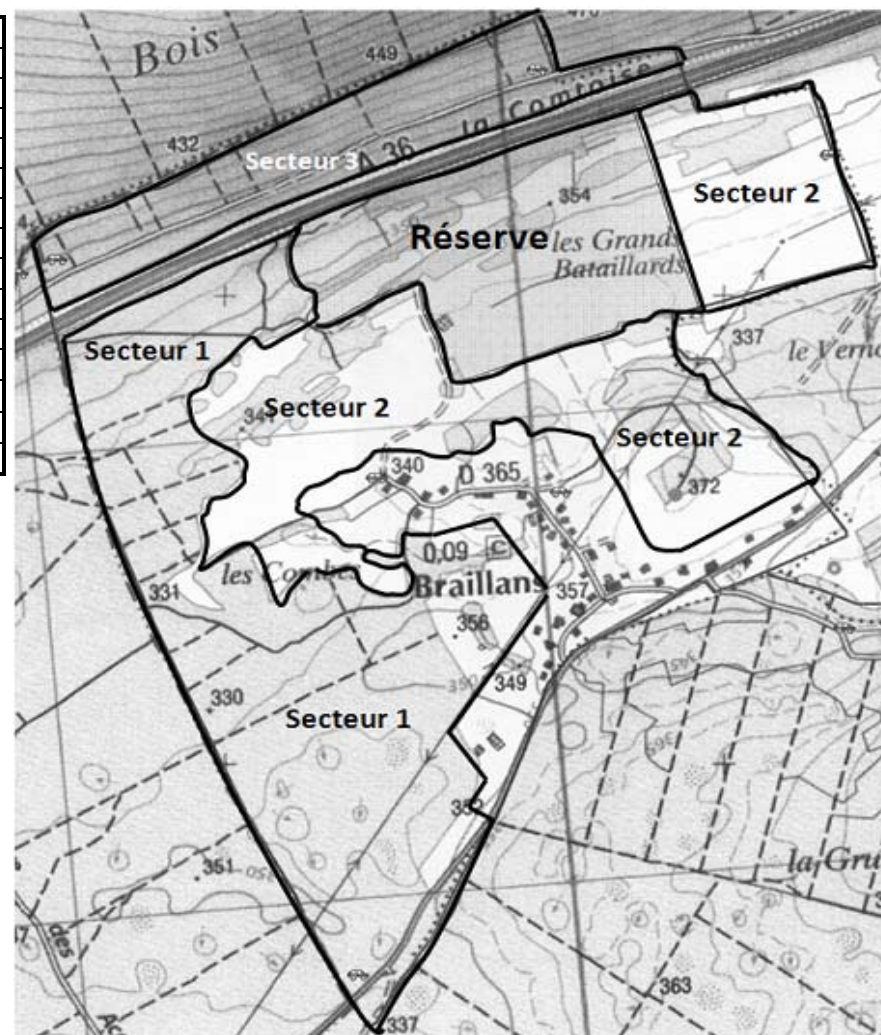
OCTOBRE		Secteur		
		1	2	3
jeudi	4		x	x
samedi	6	x	x	
dimanche	7	x	x	
jeudi	11		x	
samedi	13		x	x
dimanche	14	⊗	⊗	⊗
jeudi	18		x	x
samedi	20	x	x	x
dimanche	21	⊗	⊗	⊗
jeudi	25	x	x	x
samedi	27	x	x	x
dimanche	28	⊗	⊗	⊗

JANVIER		Secteur		
		1	2	3
<b>mardi</b>	<b>1</b>	x	x	x
jeudi	3		x	x
samedi	5	x	x	
dimanche	6	x	x	
jeudi	10		x	x
samedi	12		x	x
dimanche	13		x	x
jeudi	17	x	x	x
samedi	19	x	x	x
dimanche	20	x	x	x
jeudi	24	x	x	x
samedi	26	x	x	x
dimanche	27	x	x	x

NOVEMBRE		Secteur		
		1	2	3
<b>jeudi</b>	<b>1</b>	x	x	x
samedi	3	x	x	x
dimanche	4	x	x	x
jeudi	8	x	x	x
samedi	10	x	x	x
<b>dimanche</b>	<b>11</b>	x	x	x
jeudi	15	x	x	x
samedi	17	x	x	x
dimanche	18	x	x	x
jeudi	22		x	
samedi	24	x	x	
dimanche	25	x	x	
jeudi	29		x	

Si toutefois, la présence de sanglier s'avérait être fortement probable à l'observation des pas, une battue réunissant l'ensemble des membres volontaires pourra être organisée exceptionnellement sur un secteur non autorisé.

## CARTOGRAPHIE DES SECTEURS

**Jours fériés en gras italique**

x : chasse autorisée

⊗ : Chasse au lièvre

Cases sans croix : Chasse autorisée sans chien à tout gibier hormis chevreuil et lièvre